

---

# Fiche de Données de Sécurité (FDS) - Éthanol Dénaturé

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Numéro de Matériau :	eth1
Révisé le :	04.03.2016
Date d'impression :	14.03.2018
Page	1 sur 11

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Éthanol Dénaturé

Autres Dénominations Commerciales : Article 106

Numéro d'enregistrement REACH :	01-2119457610-43-XXXX
N° CAS :	64-17-5
N° Index :	603-002-00-5
N° CE :	200-578-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Utilisation de la substance/du mélange :** Diluant à utiliser selon les informations techniques.
- **Utilisations déconseillées :** Aucune connue lors de l'utilisation prévue.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Nom de la société :</b>	Gitaarbouwwinkel
<b>Rue :</b>	Christiaan Huygensstraat 38
<b>Lieu :</b>	3291 CN Strijen
<b>Téléphone :</b>	+31(0)6-51239910
<b>E-mail :</b>	info@gitaarbouwwinkel.nl
<b>Personne de contact :</b>	Ramon Riemersma
<b>Internet :</b>	www.gitaarbouwwinkel.nl

#### 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

+31(0)6-51239910

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- **Catégories de danger :** Liquides inflammables : Flam. Liq. 2
- **Mentions de danger :** Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- **Mot de signalisation :** Danger
- **Pictogrammes :** (GHS02 - Pictogramme de Flamme impliqué par la classification)

<b>Mentions de danger</b>	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

<b>Conseils de Prudence</b>	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. <sup>1</sup>

### 2.3. Autres dangers<sup>2</sup>

Aucune information disponible.<sup>3</sup>

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants<sup>4</sup>

### 3.2. Mél<sup>5</sup>anges

- **Caractérisation chimique :** Diluant organique
- **Formule brute :** \$text{C}\_2text{H}\_6text{O}\_6\$
- **Masse molaire :** 46,07 %

#### Ingrédients dangereux

N° CAS	Désignation	Contenu	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
67-63-0	2-Propanol ; Alcool isopropylique ; Isopropanol	<2,5 %	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336
78-93-3	Butanone ; Méthyléthylcétone	<2,5 %	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066
3734-33-6	Bitrex	<2,5 %	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H302 H315 H319 H335

- **Texte intégral des phrases H et EUH :** voir Rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- **Conseils généraux :** Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
  - Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente ou convulsant.
  - En cas d'inconscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- **Après inhalation :** Amener la personne affectée à l'air frais et la maintenir au chaud et au calme. Si la respiration est difficile ou s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
- **Après contact avec la peau :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Immédiatement laver à grande eau et au savon en cas de contact avec la peau. Ne pas laver avec : Solvants/diluants.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, paupières ouvertes, et consulter un ophtalmologue. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever ; continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- **Après ingestion :** Rincer la bouche avec de l'eau si ingéré (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin. Maintenir la personne affectée au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas provoquer de vomissements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune autre information disponible.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction appropriés** : Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (\$\text{CO}\_2\$), poudre d'extinction, brouillard d'eau.
- **Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Développement intense de fumée lors de la combustion.
- **Produits de décomposition dangereux** : Suie. Risque de dommages graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.

## 5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser un jet d'eau pour protéger le personnel et refroidir les conteneurs dans la zone de danger.
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- **Notes supplémentaires** : Avertir les autorités compétentes en cas de pénétration dans l'eau ou les systèmes d'égout.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Ventiler la zone affectée.
- Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- **Manipulation sûre** : voir Rubrique 7.
- **Équipement de protection individuelle** : voir Rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Avertir les autorités compétentes en cas de pénétration dans l'eau, le sol ou les systèmes d'égout.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Empêcher l'étalement sur une zone (par ex. par confinement ou barrages flottants). Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel).
- Recueillir dans des conteneurs appropriés et fermés et apporter pour élimination. **Élimination** : voir Rubrique 13.
- Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

- **Manipulation sûre** : voir Rubrique 7
- **Équipement de protection individuelle** : voir Rubrique 8
- **Élimination** : voir Rubrique 13

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- **Conseils pour une manipulation sûre** : La formation de mélanges explosifs/très inflammables est possible en cas de ventilation insuffisante et/ou par l'utilisation. Utiliser le matériau uniquement dans des endroits où les feux ouverts, le feu et autres sources d'ignition sont éloignés.
  - Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.
  - **Décantation et transfert** : Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Assurer la mise à la terre des conteneurs, des appareils, des pompes et des équipements d'extraction.
  - Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.
  - Utiliser uniquement des outils antistatiques (ne produisant pas d'étincelles).
  - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards/aérosols, l'inhalation de poussières/particules.
  - Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
  - Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.
  - Ne pas vider le conteneur sous pression. Stocker/conserver uniquement dans le conteneur d'origine.
  - Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- **Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : Les vapeurs de solvant

sont plus lourdes que l'air, se propagent le long du sol et forment des mélanges explosifs avec l'air.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences pour les locaux et les récipients de stockage :** Stocker conformément à : Ordonnance allemande sur la sécurité et la santé au travail (Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)).
- **Conseils sur le stockage conjoint :** Ne pas stocker avec : Agents oxydants, acides forts, alcalis forts.
- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Observer les instructions d'utilisation sur l'étiquette. Température de stockage de \$5~^{\circ}\text{C}\$ à \$20~^{\circ}\text{C}\$. Garder le conteneur hermétiquement fermé et stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du soleil. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Toujours sceller hermétiquement le conteneur après retrait du produit.
- **Classe de stockage selon TRGS 510 : 3 (Liquides inflammables)**

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Selon les informations techniques du fabricant.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Limite de Pic	Type
78-93-3	Butanone	200	600	\$1(I)\$	-
64-17-5	Éthanol	500	960	\$2(II)\$	-
67-63-0	Propan-2-ol	200	500	2(II)	-

#### Limites biologiques (TRGS 903)

N° CAS	Désignation	Paramètre	Valeur Limite	Matériau d'Analyse	Moment de l'Échantillonnage

78-93-3	2-Butanone (Méthyléthylcétone)	2-Butanone	\$2~\text{mg/l}	U	b
67-63-0	Propan-2-ol	Acétone	\$25~\text{mg/l}	U	b

#### Valeurs DNEL-/DMEL

N° CAS	Désignation	Type DNEL	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Éthanol (cf. Alcool éthylique)	Travailleur DNEL, aigu	Inhalation	Systémique	\$1900~\text{mg}/\text{m}^3\$
		Travailleur DNEL, long terme	Cutanée	Systémique	\$343~\text{mg}/\text{kg}~\text{PC/j}\$
		Travailleur DNEL, long terme	Inhalation	Systémique	\$950~\text{mg}/\text{m}^3\$
67-63-0	2-Propanol ; Alcool isopropylique ; Isopropanol	Travailleur DNEL, long terme	Cutanée	Systémique	\$888~\text{mg}/\text{kg}~\text{PC/j}\$
		Travailleur DNEL, long terme	Inhalation	Systémique	\$500~\text{mg}/\text{m}^3\$
78-93-3	Butanone ; Méthyléthylcétone	Travailleur DNEL, long terme	Cutanée	Systémique	\$1161~\text{mg}/\text{kg}~\text{PC/j}\$
		Travailleur DNEL, long terme	Inhalation	Systémique	\$600~\text{mg}/\text{m}^3\$
		Consommateur DNEL, long terme	Orale	Systémique	\$31~\text{mg}/\text{kg}~\text{PC/j}\$
		Consommateur DNEL, long terme	Cutanée	Systémique	\$412~\text{mg}/\text{kg}~\text{PC/j}\$
		Consommateur DNEL, long terme	Inhalation	Systémique	\$106~\text{mg}/\text{m}^3\$

### Valeurs PNEC

N° CAS	Désignation	Compartiment Environnemental	Valeur
67-63-0	2-Propanol ; Alcool isopropylique ; Isopropanol	Eau douce	\$140,9~\text{mg/l}\$
		Eau de mer	\$140,9~\text{mg/l}\$
		Sédiment d'eau douce	\$552~\text{mg/kg}\$
		Sédiment marin	\$552~\text{mg/kg}\$
		Micro-organismes dans les stations d'épuration	\$2251~\text{mg/l}\$
		Sol	\$28~\text{mg/kg}\$
78-93-3	Butanone ; Méthyléthylcétone	Eau douce	\$55,8~\text{mg/l}\$
		Eau de mer	\$55,8~\text{mg/l}\$
		Sédiment d'eau douce	\$285~\text{mg/l}\$
		Micro-organismes dans les stations d'épuration	\$709~\text{mg/l}\$
		Sol	\$22,5~\text{mg/l}\$
		Air	\$55,8~\text{mg/l}\$

## 8.2. Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés :** Assurer une ventilation adéquate. En cas de manipulation ouverte, des dispositifs d'aspiration locale doivent être utilisés si possible. Si l'aspiration technique ou les mesures de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, une protection respiratoire doit être portée.
- **Mesures de protection et d'hygiène :** Des méthodes d'évaluation appropriées pour vérifier l'efficacité des mesures de protection prises comprennent des méthodes de détermination par mesure et non par mesure, telles que décrites dans les Règles Techniques pour les Substances Dangereuses (TRGS 402).
- **Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité/un écran facial. Par exemple, des lunettes de sécurité avec protection latérale conformément à la norme EN 166: 2001.
- **Protection des mains :** Porter des gants de protection appropriés. Les remplacer lorsqu'ils sont usés ! Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés

spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse. Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques auprès du fabricant de gants. Respecter les instructions du fabricant. **Matériau approprié** : Par exemple, Nitrile. **Temps de pénétration (temps de port maximal)** : Demander au fabricant. Les normes CEN EN420 et EN374 fournissent des informations sur les exigences générales et les différents types de gants. Appliquer une crème de protection cutanée avant de manipuler le produit.

- **Protection du corps** : Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. (Fibre naturelle (par ex. coton) / fibre synthétique résistante à la chaleur).
  - **Protection respiratoire** : Une protection respiratoire est requise si : la valeur limite est dépassée. Utiliser un dispositif de protection respiratoire approprié. Les normes de la Commission Européenne de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations pour les masques respiratoires, et les normes EN 149 et 143 fournissent des recommandations pour les filtres à air respiratoire.
  - **Contrôles d'exposition environnementale** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- 

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **État physique** : liquide
- **Couleur** : incolore
- **Odeur** : caractéristique
- **Valeur du pH (à \$20~^{\circ}\text{C}\$)** : \$7\$
- **Changements d'état** :
  - **Point de fusion** : \$-114~^{\circ}\text{C}\$
  - **Point et intervalle d'ébullition** : \$78~^{\circ}\text{C}\$
  - **Température de sublimation** : non applicable
  - **Point de ramollissement** : non applicable
  - **Point d'écoulement** : non applicable
  - **Point d'éclair** : \$12~^{\circ}\text{C}\$ coupelle fermée
  - **Combustibilité entretenu** : Pas de combustion auto-entretenu
- **Inflammabilité** :
  - **Solide** : non applicable
  - **Gaz** : non applicable
- **Dangers d'explosion** : Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
  - **Limite inférieure d'explosion (LIE)** : 3,5 Vol.-%

- **Limite supérieure d'explosion (LSE)** : 15 Vol.-%
- **Température d'inflammation** :  $400^{\circ}\text{C}$
- **Température d'auto-inflammation** :
  - **Solide** : non applicable
  - **Gaz** : non applicable
- **Propriétés comburantes** : Aucune information disponible.
- **Pression de vapeur** (à  $20^{\circ}\text{C}$ ) :  $58\text{ hPa}$
- **Densité** (à  $20^{\circ}\text{C}$ ) :  $0,79\text{ g/cm}^3$  DIN 53217
- **Solubilité dans d'autres solvants** : non déterminée
- **Temps d'écoulement** (à  $23^{\circ}\text{C}$ ) : environ  $10\text{ s}$  DIN EN ISO 2431
- **Test de séparation des solvants** : non applicable
- **Teneur en solvant** : 100,00 %

## 9.2. Autres informations

- **Teneur en matière sèche** : 0 %
- Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans la fiche technique.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue lors de l'utilisation prévue.

### 10.4. Conditions à éviter

En cas de chauffage : formation de produits de décomposition dangereux.

## 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines ainsi que des agents oxydants pour éviter les réactions exothermiques.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ), suie, dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), monoxyde de carbone. Dans des conditions d'incendie, la formation d'autres substances toxiques ne peut être exclue.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution :** Aucune donnée disponible pour le produit.

#### Toxicité aiguë

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
3734-33-6	Bitrex	Orale	ATE $\text{mg}/\text{kg}$	500	-	-

- **Expérience pratique :**

- **Observations pertinentes pour la classification :**

- **Après inhalation :** Effets nocifs possibles sur l'homme et symptômes possibles : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des lésions hépatiques par inhalation. Peut provoquer des lésions rénales par inhalation. Dépression du système nerveux central. Symptômes : Maux de tête, étourdissements, somnolence, inconscience.
    - **Après contact avec les yeux :** Irrite les yeux (réversible).
    - **Après ingestion :** Symptômes : Nausées, vomissements, inconfort gastro-intestinal.
    - **Après contact avec la peau :** Risque d'absorption cutanée. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation cutanée et une dermatite en raison des propriétés dégraissantes du produit.

- **Remarques générales :** Aucune donnée n'est disponible pour le mélange. La

classification a été effectuée selon la méthode de calcul de la Directive Préparations (1999/45/CE). Référence aux autres rubriques : 2, 3.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

N° CAS	Désignation	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [j]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	2-Propanol ; Alcool isopropylique ; Isopropanol	Toxicité aiguë pour les poissons	\$\text{LC}_{50} \sim 1400 \text{ mg/l}\$	\$96 \text{ h} \sim 1400 \text{ h}\$	Crapet arlequin ( <i>Lepomis macrochirus</i> )	-	-
		Toxicité aiguë pour les crustacés	\$\text{EC}_{50} \sim 1300 \text{ mg/l}\$	\$48 \text{ h} \sim 1300 \text{ h}\$	<i>Daphnia magna</i>	-	-
78-93-3	Butanone ; Méthyléthylcétone	Toxicité aiguë pour les poissons	\$2990 \text{ mg/l}\$	\$96 \text{ h} \sim 2990 \text{ mg/l}\$	<i>Pimephales promelas</i>	-	-
		Toxicité aiguë pour les algues	\$\text{EC}_{50} \sim 1972 \text{ mg/l}\$	\$72 \text{ h} \sim 1972 \text{ mg/l}\$	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	-	-
		Toxicité aiguë pour les crustacés	\$308 \text{ mg/l}\$	\$48 \text{ h} \sim 308 \text{ mg/l}\$	<i>Daphnia magna</i>	-	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des informations disponibles, les critères pour la classification en tant que PBT ou vPvB ne sont pas remplis.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

- **Notes supplémentaires :** Aucune donnée n'est disponible pour le mélange. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer conformément aux réglementations officielles.
- **Code de déchet du produit :** 140603. DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, DE FLUIDES FRIGORIGÈNES ET DE PROPELIANTS (SAUF 07 ET 08) ; Déchets de solvants organiques, de fluides frigorigènes et de propellants/aérosols moussants ; autres solvants et mélanges de solvants ; déchet dangereux.
- **Code de déchet de l'emballage non nettoyé :** 150110. DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS ; Emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) ; emballages contenant des résidus de ou contaminés par des substances dangereuses ; déchet dangereux.

- **Élimination des emballages non nettoyés et agents de nettoyage recommandés :**  
Les emballages complètement vidés peuvent être recyclés. Éliminer conformément aux réglementations officielles.
- 

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro UN :</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport UN :</b>	ÉTHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)
<b>14.3. Classes de danger au transport :</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Étiquette de danger :</b>	3
<b>Code de classification :</b>	F1
<b>Dispositions spéciales :</b>	144 601
<b>Quantité limitée (LQ) :</b>	5 L
<b>Quantité exceptée :</b>	E2
<b>Catégorie de transport :</b>	2
<b>Numéro de danger :</b>	33
<b>Code de restriction en tunnel :</b>	D/E

### Transport par voies navigables intérieures (ADN)

<b>14.1. Numéro UN :</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport UN :</b>	ÉTHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)
<b>14.3. Classes de danger au transport :</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Étiquette de danger :</b>	3
<b>Code de classification :</b>	F1
<b>Dispositions spéciales :</b>	144 601
<b>Quantité limitée (LQ) :</b>	5 L
<b>Quantité exceptée :</b>	E2

## Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro UN :</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport UN :</b>	ÉTHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)
<b>14.3. Classes de danger au transport :</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Étiquette de danger :</b>	3
<b>Dispositions spéciales :</b>	144, 223
<b>Quantité limitée (LQ) :</b>	5 L
<b>Quantité exceptée :</b>	E2
<b>EmS :</b>	F-E, S-D

## Transport aérien (OACI-IT/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro UN :</b>	UN 1170
<b>14.2. Désignation officielle de transport UN :</b>	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
<b>14.3. Classes de danger au transport :</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage :</b>	II
<b>Étiquette de danger :</b>	3
<b>Dispositions spéciales :</b>	A3 A58 A180
<b>Quantité limitée (LQ) Passager :</b>	1 L
<b>LQ Passager :</b>	Y341
<b>Quantité exceptée :</b>	E2
<b>Instruction d'Emballage IATA - Passager :</b>	353
<b>Quantité Maximale IATA - Passager :</b>	5 L
<b>Instruction d'Emballage IATA - Fret :</b>	364
<b>Quantité Maximale IATA - Fret :</b>	60 L

- **14.5. Dangers pour l'environnement :** DANGER ENVIRONNEMENTAL : non
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Aucune information disponible.
- **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et**

au code IBC : non applicable.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- **Réglementation de l'UE :**
  - **Restrictions d'utilisation (REACH, Annexe XVII) :** Entrée 3 : Éthanol (cf. Alcool éthylique).
  - **Information sur la Directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE (COV) :** 100 %.
  - **Information sur la Directive COV 2004/42/CE :** 100 %.
- **Réglementation Nationale :**
  - Observer les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 Loi allemande sur la protection de l'emploi des jeunes (JArbSchG)).
  - Observer les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes (§§ 11 et 12 Loi allemande sur la protection de la maternité (MuSchG)).
  - **Classe de danger pour l'eau (WGK) :** 1 - légèrement dangereux pour l'eau.
  - **Numéro d'identification selon le catalogue des substances dangereuses pour l'eau :** 96.
  - **Notes supplémentaires :** Les réglementations légales nationales doivent être observées en complément !

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :**
  - **Procédure de classification :** Basée sur des données d'essai.
  - **Classification :** Flam. Liq. 2; H225.
- **Texte intégral des phrases H et EUH (numéro et texte complet) :**
  - **H225 :** Liquide et vapeurs très inflammables.
  - **H302 :** Nocif en cas d'ingestion.
  - **H315 :** Provoque une irritation cutanée.

- **H319** : Provoque une grave irritation des yeux.
- **H335** : Peut irriter les voies respiratoires.
- **H336** : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **EUH066** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à nos meilleures connaissances au moment de l'impression.
- Ces informations sont destinées à servir de guide pour la manipulation sûre du produit nommé dans cette Fiche de Données de Sécurité en ce qui concerne le stockage, le traitement, le transport et l'élimination.
- Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, combiné ou traité avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations de cette Fiche de Données de Sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire explicite.
- **Informations complémentaires** : (Les données des ingrédients dangereux ont été extraites de la dernière Fiche de Données de Sécurité du fournisseur en amont).